



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

DCM20201218/077

Soutien au sport de haut niveau - Attribution d'une aide individuelle aux sportifs (ves) Saint Andréens (ennes) pour l'année 2020

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 22 décembre 2020.

Que la convocation a été faite le 11 décembre 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	4
Absents :	5
Total des votes :	40



L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

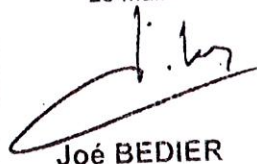
ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Jean Yannick, VIRAPOULLE Jean-Paul, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. PAYET Catherine Anne, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, BENOIT Sabrina, SAID Moussa

Le Maire



Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20201218/077 - Soutien au sport de haut niveau - Attribution d'une aide individuelle aux sportifs (ves) Saint Andréens (ennes) pour l'année 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Lors de la Délibération du 12 mai 2016, le conseil municipal a approuvé un dispositif d'aide aux athlètes dont le cadre général a été modifié par l'assemblée délibérante du 28 février et du 11 décembre 2019.

Ce dispositif a été modifié en date du 18 décembre 2020 lors de l'affaire précédente.

Ce dernier a pour objet d'apporter une aide financière aux sportifs résidant à Saint André, ceci afin de leur permettre de réaliser les performances à la hauteur de leur potentiel et de leurs aspirations et de mener, dans des conditions favorables, leurs projets lors de leur déplacement dans le cadre d'une compétition.

La commission d'attribution d'aide aux athlètes a statué sur les demandes et propose une aide financière individualisée selon le tableau suivant :

Nom-Prénom	Date de naissance	Discipline	Association	Compétition	Lieu	Date	Montant en euros proposé par la commission
Lebon Cléa	02/04/2007	Twirling bâton	Sun Twirl Club	Coupe du millénaire 2019	Montargis	13 au 21/11/19	500
Forman Audrey	25/04/2009	Twirling bâton	Sun Twirl Club	Coupe du millénaire 2019	Montargis	13 au 21/11/19	500
Hénoqc Lucie	29/07/2009	Twirling bâton	Sun Twirl Club	Coupe du millénaire 2019	Montargis	13 au 21/11/19	500
De Peindray D'Ambelle Yohan	23/12/2000	Karaté	Club Karaté Contact de Sainte Marie	Open International de Karaté Full et Light Contact	Paris	22 et 23/02/20	500
TOTAL							2 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1:

D'approuver l'attribution de ces aides aux athlètes référencés dans le tableau.

Article 2:

D'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.


Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le

23 DEC. 2020



Le Maire


Joé BEDIER